

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

Vendredi 2018 (01) 12 Janvier Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 12 janvier 2018 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Anick Bélanger	Bertrand Taillefer
Lucie Vignola	André Lafrenière
Chantale Perreault	Patrick Gautschi

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

18-001 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-002 3- Adoption des comptes à payer du 6 décembre 2017

Suite à l'imposition du droit de veto de la mairesse sur le paiement de 2 factures reliées à des achats au resto du Lac Blanc, l'adoption des comptes à payer doit refaire l'objet d'une nouvelle résolution.

Proposé par la conseillère Anick Bélanger et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 31 183.70 \$ au lieu de 31 311.97 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-003 3.1 - Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2017

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2017, soit et est adopté, sans le paiement des factures suivantes :

- Resto du lac Blanc 63.93 \$
- Chantal Soucy 64.34 \$

qui seront radiés du procès-verbal du 6 décembre 2017 et non payés par la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

4.0 Rapport de correspondance

5.0 État financier (non déposé)

18-004 6. Adoption des comptes à payer au montant de 26 779.82 \$

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 26 779.82 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

11098	Manoir de la rivière Dufresne	3 053.75 \$*
11099	Alain Loue-Tout Enr.	22.94 \$
11100	Atelier Usinage St-Donat Inc.	372.41 \$
11101	Remboursement employé	22.96 \$
11102	Bélanger Sauvé Avocats S.E.N.C.	2 122.72 \$
11103	Benson pièces d'auto	47.96 \$
11104	Boîtes d'ici et Cie	86.00 \$
11105	Blanko	1 293.47 \$
11106	Boisvert et Chartrand S.E.N.C.	3 679.20 \$
11107	CDVD	68.97 \$
11108	Centre de liquidation Raynat Inc.	279.31 \$
11109	Home Hardware	45.98 \$
11110	Groupe H2O	37.49 \$
11111	Certified Laboratories	223.00 \$
11112	Coopsco des Laurentides	572.21 \$
11113	Corporate Express Canada Inc.	425.01 \$
11114	Claude Rondeau Ent. Électricien	670.71 \$
11115	Cyber-Cible	682.50 \$
11116	Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.	2 030.97 \$
11117	L'entrepôt du jouet	414.81 \$
11118	Environex	58.41 \$
11119	L'Express Hydraulique	91.00 \$
11120	Garage Marcel Lamarche	218.27 \$
11121	Les glissières Desbiens Inc.	759.75 \$
11122	La Griffes SGB	143.72 \$
11123	Sobeys Québec St-Donat	178.66 \$
11124	Infra-Route	919.80 \$
11125	Jobert Inc.	229.95 \$
11126	Journal Altitude 1350	373.69 \$
11127	Municipalité de St-Donat	1 765.99 \$
11128	Nortrax Québec Inc.	359.93 \$
11129	Isabelle Parent	150.00 \$
11130	Patrick Morin	661.49 \$
11131	Pétrole Pagé Inc.	2 751.34 \$
11132	Pilon et Ménard. Huissiers	104.06 \$
11133	Distribution Praxair	210.23 \$
11134	Produits San. des Plaines	446.63 \$

11135	R.M. Leduc & Cie Inc.	631.77 \$
11136	Info Page	301.98 \$
11137	Chantal Soucy	289.53 \$
11138	SRAD Communications	266.74 \$
11139	Suspension Rawdon	1 207.18 \$
11140	Techno Diesel	152.40 \$
11141	Remboursement employé	119.57 \$
11142	Zone Technologies	1 289.11 \$
11143	Remboursement de taxes	447.47 \$*
11144	Remboursement de taxes	114.87 \$*
11145	Azura évènements inc.	1 149.75 \$
11146	Financière Banque Nationale	1 021.00 \$*
11147	Bell Canada	769.38 \$*
11148	Compo Recycle	22 625.86 \$*
11149	Conteneur Recycle Inc.	890.14 \$*
11150	Féd. québécoise des municipalités	198.61 \$*
11151	Fonds d'information sur le territoire	64.00 \$*
11152	L'Union-Vie	3 941.75 \$*
11153	Ministère des finances	176.00 \$*
11154	Ass. Le Moulin à Vent	551.88 \$
11155	MRC Matawinie	26.25 \$*
11156	Rogers	88.66 \$*
11157	Scène Scapin	4 024.13 \$
11158	Serv. de protection canine Des Monts	396.66 \$*
11159	Syndicat canadien de la fonction pub.	430.58 \$*
11160	Xérox Canada Ltée	244.26 \$*
11161	Manoir de la rivière Dufresne	3 053.75 \$*
11162	Ass. du lac Blanc	300.00 \$
11163	Jobert Inc.	65 490.68 \$*
11164	Transport Patric Légaré Enr.	2 069.55 \$*
11165	Remboursement de taxes	367.07 \$*
11166	Remboursement de taxes	251.33 \$*
11167	Remboursement de taxes	172.85 \$*
11168	Remboursement de taxes	283.99 \$*
11169	Bell Canada	748.33 \$*
11170	Conteneur Recycle Inc.	900.60 \$*
11171	MRC de la Matawinie	148.85 \$*
11172	Pitnetworks	489.55 \$*
11173	Serv. de protection canine Des Monts	344.93 \$*
11174	Bell Canada	141.89 \$*
11175	Les productions mosaiculture	120.00 \$

Total des incompressibles : 108 952.61 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

2018-01 7.1 Avis de motion Règlement de taxation 2018

Monsieur le conseiller, Patrick Gautschi, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les taux et tarifs pour l'année 2018 et les modes de versements.

Présentation du projet de règlement de taxation 2018

Ce projet de règlement a pour objet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2018 et le mode de versement. Les prévisions budgétaires n'étant pas adoptées (date prévue : 26 janvier 2018), les détails ne peuvent être présentés.

**2018-02 7.2 Avis de motion Règlement fonds de roulement- augmentation
[n/d R-195-2]**

Madame la conseillère, Chantal Perreault, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.

Présentation du projet de règlement de fonds de roulement

Ce projet de règlement a pour objet d'augmenter son fonds de roulement dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour les fins de sa compétence. Le montant et son financement seront déterminés suite à l'adoption du budget.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

18-005 8.1 Financement des nouvelles responsabilités –Milieux humides [n/d 114-220]

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption, d'ici 5 ans, et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et compléter leur identification;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ce qui entrainera un impact financier aux MRC et Municipalités;

Il est proposé par la conseillère Anick Bélanger et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci effectue les demandes énoncées par la FQM dans le document joint au dossier et considéré comme faisant partie intégrante de la résolution.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-006 8.2 Crévale [n/d 114-230]

Considérant que La persévérance scolaire est l'affaire de tous et que l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

Considérant que Les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux *Journées de la persévérance scolaire*, le 12 février prochain, et à relever le défi de *Municipalité première de classe 2018* de la façon suivante :

- Activité parents-enfants, publication sur le site Web, bulletin municipal, éveil à la lecture, port du ruban de la persévérance, distribution d'outils de sensibilisation, diffusion de messages de valorisation des enseignants, collaboration avec les écoles, maintien de la certification OSER-JEUNES.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-007 8.3 Acquisition d'une scène de spectacle [n/d 402-101]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'acquisition d'une scène de spectacle pour la salle communautaire, au coût de 3 500 \$ plus taxes, auprès de la scène Scapin.

Le paiement sera pris à même le surplus non affecté de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-008 8.4 Ministère des Transports – Demande d'affichage [n/d 114-220]

Considérant que des demandes ont été produites par des citoyens auprès du Ministère des Transports;

Considérant qu'il y a eu acceptation des demandes par le Ministère;

Considérant que la municipalité doit en faire la demande auprès du Ministère par voie de résolution;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci demande l'installation de panneaux de sensibilisation sur l'utilisation des freins routiers, sur les routes 125 et 347, dans notre municipalité.

Les emplacements à considérer sont : Sur la route 347 avant l'entrée du Lac Blanc et aussi avant le 2388 ch Notre-Dame-de-la-Merci en direction de la route 125. Sur la 125 les panneaux de sensibilisation peuvent être installés aux entrées du village de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-009 8.5 Manoir de la Rivière Dufresne - nomination [n/d 403-121]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que suite aux élections de novembre 2017, le mandat de Monsieur André Savage au sein du conseil d'administration du Manoir a pris fin puisqu'il n'a plus la fonction d' élu qui lui permettait cette nomination.

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la nomination de Monsieur Patrick Gautschi comme membre élu au sein du conseil d'administration du Manoir, pour une période de 2 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-010 8.6 Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci-nomination [n/d 704-000]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci désire préciser les mandats des administrateurs nommé par la résolution 17-250 et accepte la nomination des administrateurs nommés par la municipalité afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement de Notre-Dame-de-la-Merci ;

- Monsieur Patrick Gautschi, conseiller pour une période de 2 ans
- Monsieur André Lafrenière, conseiller pour une période de 1 an
- Madame Julie-Anne Cousineau, citoyenne pour une période de 2 ans
- Madame Manon Martel, citoyenne pour une période de 1 an

Adopté unanimement par les conseillers.

18-011 8.7 Demande de remboursement [matricule 5822 90 4843]

Proposé par le conseiller Patrick Gautschi et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de remboursement de 172.85 \$ pour des taxes payées en surplus par le propriétaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-012 8.8 Employé municipal- mesure disciplinaire [n/d 302-100]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le directeur des travaux publics à suspendre pour une semaine, sans salaire, un employé désigné relativement à la gestion d'une situation problématique avec celui-ci. Que tous les élus connaissent le dossier et qu'il n'est pas opportun de nommer l'employé aux fins de la présente résolution.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport de la conseillère responsable

18-013 9.2 Service incendie– cellulaire [n/d 402-102]

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement d'une compensation pour l'utilisation des cellulaires personnels pour les officiers du service incendie de la municipalité.

Le montant de la compensation est établi à 25 \$/ mois à chacun d'eux.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

10.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur les travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport du conseiller responsable

18-014 11.2 Demande d'autorisation- épandage aérien [n/d C-85]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la firme GDG Environnement Ltée à demander au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, un certificat d'autorisation au nom de la municipalité pour la réalisation du contrôle des insectes piqueurs pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour l'année 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-015 11.3 Accès au garage – carte d'accès [n/d 403-101]

Proposé par le conseiller Patrick Gautschi
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'ajout d'un accès au site de dépôt de matériaux. Les accès passeront de 2 à 3 par année.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'environnement
et l'hygiène du milieu**

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

18-016 13.2 Demande de dérogation : 3637, chemin Notre-Dame-de-la-Merci [6729 11 2075]

ATTENDU QU'une demande de dérogation a été déposée pour l'immeuble situé au 3637, chemin Notre-Dame-de-la-Merci;

ATTENDU QUE la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'empiètement du bâtiment secondaire de 5,24 mètres dans la marge avant;

ATTENDU QUE la propriété se situe dans la zone 115-1 et que la marge de recul avant dans cette zone est de 7,6 mètres;

ATTENDU QUE la construction du bâtiment secondaire a fait l'objet d'un permis de construction émis le 20 juin 1981;

ATTENDU QU'il est impossible au propriétaire de se conformer au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.

Pour ces motifs,
il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu,

que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3637 chemin Notre-Dame-de-la-Merci, en ce qui a trait à l'empiètement du bâtiment secondaire construit en 1981 dans la marge de recul avant de 7,6 mètres, tel qu'applicable dans l'ancien règlement de zonage de 1980.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-017 13.3 Demande de dérogation : Terrain vacant chemin des Roselins [5723 43 2363]

ATTENDU QU'une demande de dérogation a été déposée pour l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 12 rang 9 du Canton de Chilton;

ATTENDU QUE la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de réduire la profondeur moyenne d'un lot à 42 mètres afin de permettre la création d'un lot distinct;

ATTENDU QUE l'immeuble se situe dans la zone 155-1 et qu'en vertu du règlement de lotissement, la profondeur moyenne d'un lot est de 50 mètres;

ATTENDU QU'il est impossible au propriétaire de se conformer au règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le refus de la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs, étant donné l'impossibilité de créer un lot distinct et de permettre la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.

Pour ces motifs,
il est proposé le conseiller Patrick Gautschi
et résolu,

que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant le terrain vacant connu et désigné comme une Partie du lot 12 rang 9 du Canton de Chilton, en ce qui a trait à la création d'un lot distinct d'une profondeur moyenne de 42 mètres.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Développement, Communication et Qualité

18-018 14-1 Association du Lac Blanc [n/d 114-100]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède au remboursement de la toilette portative de la plage, pour l'été 2017, au coût de 300 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur le développement, communication et qualité

15. Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur les arts et la culture

18-019 16. Ajournement de l'assemblée

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que la présente séance soit ajournée après l'assemblée spéciale du budget le 26 janvier, 19h30.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #18-004, 18-007, 18-011, 18-013, 18-018.

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

26 personnes

Fin de la session 20 h 20

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale